

« Plus ça devient concret, plus il sera important de concerter le terrain. » **Cabinet de la ministre de l'Éducation**

**2017** Les 1<sup>res</sup> réformes seront prises dès cette année mais les gros changements se verront entre 2020 et 2027.

**Le Groupe central a décidé des garanties pour les syndicats**

## L'avis n°3 amendé, point (presque) final

**Écrit, présenté, amendé... la dernière version de l'avis n°3 du Pacte d'excellence a été finalisée après dix heures de discussions tendues entre syndicats et PO.**

• **Marie-Laure MATHOT**

**A** lors ça y est ? Tout le monde est d'accord sur cet avis n° 3 du Pacte d'excellence ? Pas

encore. Les syndicats doivent soumettre la version définitive du Pacte à leurs instances (juste les délégués syndicaux) pour validation. Réponse d'ici quinze jours.

Ce qui a été discuté pendant de si longues heures, ce sont les points qui avaient coïncé lors des consultations des bases syndicales (tous les affiliés) il y a un mois.

**Côté emploi**, la Fédération Wallonie Bruxelles prendra 10 ans pour réaffecter les professeurs qui perdraient leur poste suite à la mise en place du tronc commun.

En ce qui concerne la **charge de travail**, le travail collaboratif est mieux défini : il s'agit de tout le travail qui n'est pas fait face à sa classe, y compris le conseil de classe.

Une autre inquiétude planait sur les **évaluations des professeurs**. Ils seront en effet évalués mais les syndicats ont obtenu qu'ils aient droit à des recours.

Enfin, la **taille des classes** doit être réduite afin de mettre en place l'enseignement différencié. Mais aucun chiffre maximal n'a encore été décidé. ■

## Comprendre le Pacte en 4 questions

### 1. Le Pacte d'excellence, c'est quoi ?

Une refonte totale de l'enseignement de la 1<sup>re</sup> maternelle à la 6<sup>e</sup> secondaire afin de rendre l'école plus équitable, plus moderne et plus efficace. Cet objectif ambitieux est coulé dans un texte de 326 pages, appelé Pacte pour un enseignement d'excellence. Il servira de base pour que la politique mette en place les mesures précises qui reformeront le paysage scolaire en Belgique francophone.

### 2. Qui a écrit ce texte ?

Le Groupe central. Il rassemble les syndicats de l'enseignement, les pouvoirs organisateurs, les associations de parents et l'administration de l'enseignement. Ensemble, ils

travaillent depuis deux ans pour rédiger le texte qui en est à sa troisième version. La volonté était de partir depuis les acteurs de terrain pour écrire un texte modulable au fil des mois en fonction des revendications des uns et des autres. C'est à la fois sa force et sa faiblesse. Sa force car c'est une méthode qui permet de ne pas imposer une réforme et de modifier le texte en fonction des réticences. Sa faiblesse car il se retrouve tiraillé entre cette multitude d'acteurs aux intérêts différents.

### 3. Sur quoi s'est basé le Groupe central pour écrire le pacte ?

Il y a deux ans, une analyse de base de la part des acteurs du

terrain, de l'administration et du bureau McKinsey a permis de savoir les points sur lesquels il fallait travailler. Ensuite, sur base de ce diagnostic, 14 groupes de travail se sont chacun concentré sur un point spécifique. Des panels d'enseignants et de citoyens ont parallèlement construit leurs avis sur certaines questions comme le redoublement ou le rythme scolaire par exemple. Le Groupe central a ensuite fait une synthèse des avis de ces groupes de travail et des panels. Ce troisième avis est le dernier. Le gouvernement prendra la main dans les prochaines semaines pour traduire ces grandes orientations en mesures concrètes. Le travail du Groupe central n'est donc pas terminé puisqu'il sera tou-

jours consulté pour préciser les mesures. Par exemple, quand le décret sur la taille des classes sera rédigé, le Groupe central sera consulté pour décider d'un nombre d'élèves par classe.

## 4. Quand sera-t-il appliqué ?

Certaines mesures sont prévues dès 2017 comme le renforcement de la maternelle et l'aide à l'administration des écoles. Mais les plus gros changements se verront entre 2020 et 2027. ■ **M.-I.M.**

# Le vrai du faux du Pacte d'excellence

**Un enseignant pourra être sanctionné s'il n'atteint pas les objectifs fixés par l'école.**

**Vrai** Les professeurs devront bel et bien faire en sorte que l'école remplisse ses objectifs mais ils participeront à la rédaction de ces buts à atteindre en fonction des difficultés rencontrées dans leurs classes. Si son évaluation est négative, le professeur a droit au recours. S'il reçoit deux évaluations négatives consécutives, il risque d'être écarté. « *Mais l'objectif de ces évaluations est plutôt de voir les points à améliorer que de donner des sanctions*, précise le cabinet de la ministre de l'Éducation. *Il peut arriver, dans certains cas extrêmes, qu'un professeur trop récalcitrant et complètement à côté de la dynamique de groupe soit mis de côté. L'évaluation a d'abord pour vocation de voir ce qui va bien et de former sur les points qui vont moins bien.* »

**Les prochains ateliers de consulta-**

**tion ne serviront pas puisque le Pacte est ficelé.**

**Faux** Les grandes orientations du Pacte sont inscrites sur papier mais il reste un tas de choses très précises à décider au moment d'écrire les décrets. « *Plus ça devient concret, plus il sera important de concerter le terrain notamment via les réunions d'information de la ministre Marie-Martine Schyns*, explique le cabinet de la ministre cdH. *Le but est d'avoir les remontées de terrain des gens qui sont dans la pratique quotidienne afin d'avoir un contenu applicable en pratique.* »

**Les journées scolaires seront plus longues.**

**Impossible** de répondre pour le moment. Des études de faisabilité sur la question doivent être entamées cette année. Le Groupe Central se concentre d'abord sur le remaniement de l'année scolaire. Là, l'idée est de

répartir l'année en période de sept semaines de cours suivies de deux semaines de congé et d'adapter en conséquence les vacances d'été, amputées de deux semaines.

**l'enseignement qualifiant va baisser de niveau en passant de 4 à 3 ans.**

**Faux** C'est en tout cas la réponse du cabinet de Marie-Martine Shyns. « *Les travaux préparatoires se sont faits avec les employeurs et les syndicats des secteurs professionnels. Ils veulent des jeunes mieux formés. C'est possible en utilisant mieux les trois dernières années du tronc commun. Aujourd'hui, il est possible de changer après deux ans de formation et au final on se retrouve avec un jeune formé deux ans en électricité puis deux ans en menuiserie. Les craintes sont légitimes mais on peut rassurer car il est tout à fait possible de former les jeunes convenablement en trois ans.* » ■ **M.-I.M.**